

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°13 Réunion du 26 février 2026

Président : M. Patrick LEVY

Présents : MM. Raymond LASSERRE – Khalil BENCHEIKH – Salem SOUSSI – BOTTERO Mehdi

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE :

Conformément aux dispositions aux dispositions de l'article 139 bis des Règlements Généraux de la FFF, le recours à la FMI est obligatoire dans toutes les compétitions du District. Tout manquement à cette obligation **sera sanctionné d'une amende de 50 euros.**

Nous vous prions, en cas de problème de FMI, de bien vouloir nous envoyer un courriel expliquant les raisons du dysfonctionnement de la tablette, ainsi que la feuille de match papier.

Les responsables de clubs de futsal je vous demande de bien respecter le calendrier des championnat et Coupe Côte Azur.

Article 30 des règlements sportifs :

« Tout club demandant un changement doit joindre à sa demande l'accord écrit de son adversaire. Le montant des frais prévus au Règlement Amendes et Finances est débité du compte du club ouvert dans les livres du DCA. Si ces prescriptions ne sont pas observées au moins huit jours avant la date prévue, la désignation primitivement fixée est maintenue. La date de la rencontre concernée peut être avancée mais en aucun cas reculée. »

COURRIER CLUBS

Suite à la demande du Club de l'ENA, nous vous rappelons l'article 3 du Règlement du Championnat Seniors Futsal.

ARTICLE 3

« Toutes les rencontres se dérouleront, en fonction des disponibilités des gymnases, du lundi au vendredi en soirée ainsi que le samedi à partir de 13h00, ou 14h00 si les clubs sont distants de plus de 25km. Des dérogations pour jouer le dimanche ou en journée avec l'accord des deux clubs, ne pourront être accordées par la commission compétente qu'à titre exceptionnel et pour des raisons dûment motivées. »

Les rencontres **ne peuvent se dérouler le dimanche qu'à titre exceptionnel**. Une dérogation afin de jouer l'ensemble des rencontres à domicile le dimanche ne peut être accordée par la Commission notamment compte tenu de l'absence des arbitres spécifiques futsal ce jour.

CHAMPIONNAT FUTSAL U15

Forfait Match

Match n° 55021885: ACA 3/0F NICE FUTSAL CLUB 2

Feuille de match manquante :

Match n°55021886 MANDELIEU FUTSAL / INTERCANNES

Sans réponse avant le 4 mars 2026, les clubs concernés auront match perdu par pénalité (-1) et seront pénalisés de l'amende correspondante

COUPE COTE D'AZUR FUTSAL

Match en retard journée 1 - poule B :

ENA 3/4 FREJUS FUTSAL CLUB

Résultat complet de la journée 1 :

Poule A

INTERCANNES	0/12	MANDELIEU FUTSAL
FC FELLOW NICE	10/10	HESSAI 06
TAB	1/2	

Poule B

ACA	7/2	ASM FUTSAL
NICE FUTSAL 2	7/3	CANNES FUTSAL
ENA	3/4	FREJUS FUTSAL

Résultat complet de la journée 2 :

Poule A

VENCE FUTSAL	10/7	FC FELLOW NICE
HESSAI 06	0/14	MANDELIEU FUTSAL

Poule B

FREJUS FUTSAL	1/4	NICE FUTSAL 2
CANNES	5/4	ASM FUTSAL
ENA	5/7	ACA

Le Président :
M. Patrick LEVY

Le Secrétaire de séance :
M. Salem SOUSSI